

Avant-propos

André Braën

Volume 33, Number 2, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027450ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027450ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Braën, A. (2003). Avant-propos. *Revue générale de droit*, 33(2), 185–186.
<https://doi.org/10.7202/1027450ar>

COLLOQUE

La responsabilité : sens et essence

Avant-propos

ANDRÉ BRAËN

Professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Une coopération soutenue et fructueuse entre la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa et la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes s'est développée au cours des années. Cette coopération, variée dans ses initiatives, a donné lieu à l'organisation conjointe d'un colloque intitulé « La responsabilité : sens et essence » dont la Section de droit civil était l'hôte les 12 et 13 octobre 2001. Il avait pour objectif d'identifier, à partir de l'analyse de situations concrètes, les facteurs qui orientent l'évolution des régimes de responsabilité, soit par référence aux éléments qui les structurent, soit par référence à leurs fondements ou même, à leurs fonctions. Les actes de ce colloque ont été publiés dans la *Revue générale de droit*¹.

Cette réflexion bien amorcée à Ottawa s'est transportée à Nantes où s'est tenu un second colloque les 16 et 17 novembre 2002. La thématique restait la même mais le colloque prenait une forme quelque peu différente dans la mesure où, afin de stimuler une participation plus active de la part des nombreux spécialistes présents dans l'auditoire, la première journée était consacrée à des tables rondes suivies de discussions générales. Parce qu'il s'est avéré très difficile de réunir les notes des participants aux tables rondes et impossible de recueillir les interventions de l'assistance,

1. (2002) 32 *R.G.D.* 583-797.

seules les communications présentées le samedi 17 novembre 2002 sont ici reproduites.

Ce deuxième colloque a été organisé par le professeur Yves Tassel à Nantes et par le professeur André Braën à Ottawa. Son organisation et sa tenue ont été rendues possibles grâce à la généreuse contribution des acteurs suivants :

- le Conseil régional des Pays de la Loire
- le Conseil général de Loire-Atlantique
- la Communauté urbaine de Nantes
- la Présidence de l'Université de Nantes
- le doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université de Nantes
- les sections de droit civil et de common law de l'Université d'Ottawa
- et les services techniques et culturels de l'Ambassade de France au Canada.